



Projet d'aménagement Extension du parc d'activités de la Belle Assise

Le parc d'activités de la Belle Assise

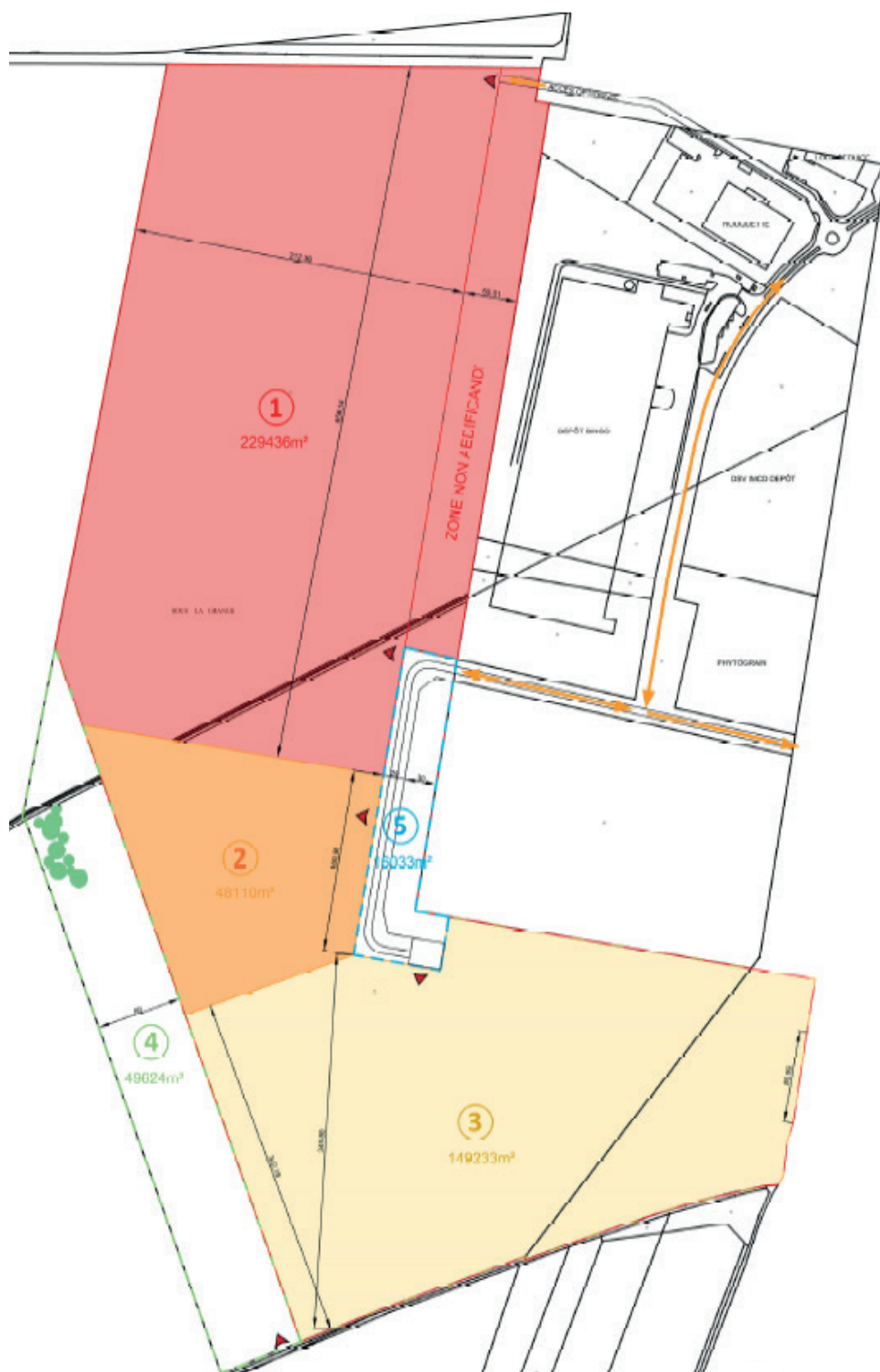
Le parc d'activités de la Belle Assise accueille les entreprises industrielles et logistiques sur la commune d'Oursel-Maison. Depuis sa création, ce parc d'activité bénéficie d'un accès privilégié à l'autoroute A16 qui le rend particulièrement attractif auprès des acteurs économiques.

L'ensemble des terrains viabilisés initialement ayant trouvé preneur, la société Exia envisage l'extension du parc d'activités sur un périmètre de 48ha afin de permettre la poursuite du développement économique du territoire.

Le périmètre d'aménagement



Les lots et intentions d'aménagement



Le projet d'aménagement prévoit la réalisation de cinq lots comprenant :

- **une voirie de desserte interne,**
- **trois lots dédiés à l'industrie, au bureau ou à l'activité.**
- **Un secteur agricole non-bâti,**

Le lot numéro 2 pourra éventuellement accueillir des activités de services complémentaires et utiles au bon fonctionnement de la zone.

Sur les 48 ha situés en frange ouest et sud du parc d'activité actuel, le projet d'aménagement envisage de viabiliser trois lots bâtis tout en conservant une zone agricole tampon au sud-ouest du parc d'activités, celle-ci intègre notamment le bosquet existant.

La viabilisation des lots bâtis consiste à les raccorder à la voirie et aux différents réseaux : électricité, télécommunications, eau potable et assainissement. Une fois viabilisé, un terrain est prêt pour la construction et peut faire l'objet d'un permis de construire. La desserte sera assurée depuis le giratoire de la RD930 en entrée du parc d'activités puis reliée à la voirie existante pour la sortie du site sur la RD 510.

Le porteur du projet



Créée en 1919, l'histoire du groupe EXIA est intimement liée à celle d'une famille qui, depuis quatre générations, vit au rythme des métiers de l'immobilier.

Chaque nouvelle génération a fait évoluer l'entreprise en diversifiant ses activités pour sans cesse s'adapter aux besoins de ses clients et aux nouveaux usages.

Les métiers d'Exia



+100 ANS
D'EXPÉRIENCE

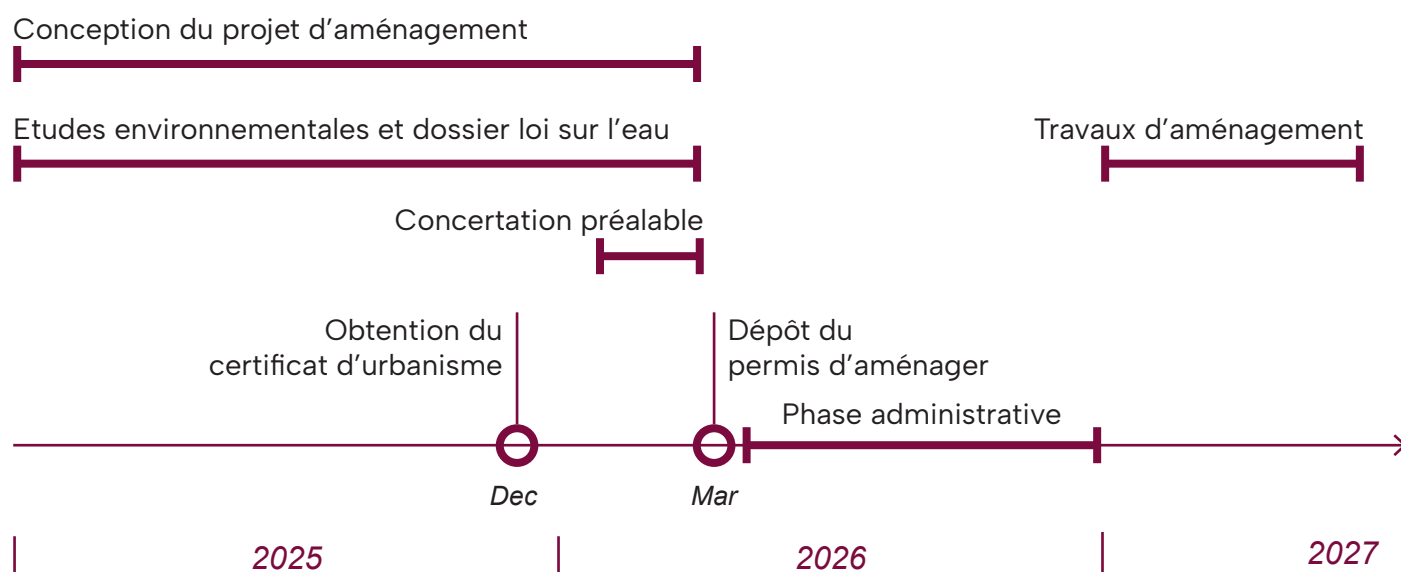
- **AMÉNAGEMENT** en immobilier d'entreprise et résidentiel
- **PROMOTION** en immobilier d'entreprise et résidentiel
- **CONSTRUCTION, CLÉ EN MAIN** en immobilier d'entreprise
- **INVESTISSEMENT** en immobilier d'entreprise

Les études en cours

Exia fait appel à des professionnels reconnus dans leurs domaines respectifs afin de mener les études en lien avec le projet d'aménagement et l'évaluation environnementale. Ces études, en cours de réalisation, seront annexées à la demande de permis d'aménager afin de traiter l'ensemble des impacts pressentis.

- ATELIER LD pour la conception architecturale, urbaine et paysagiste
- CABINET FERET-HEBBERT pour les missions de géomètre
- THEMA Environnement pour le dossier d'études d'impacts ;
- THEMA Environnement pour le dossier Loi sur l'eau ;
- PCR pour l'étude de mobilité ;
- ACOUSTEX pour l'étude acoustique ;
- ECR environnement pour les études géotechnique ;
- ECR environnement pour l'étude levée de doute pollution des sols ;
- AIREA pour l'étude qualité de l'air et bilan carbone ;
- ENERGIO pour l'étude potentiel énergie renouvelables ;
- TRAITCLAIR pour le volet concertation ;

Le calendrier prévisionnel



La concertation préalable volontaire

du 9 février 2026 au 9 mars 2026 inclus

Exia, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon les modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions énoncées à l'article L121-16 du code de l'environnement. Cette concertation est conduite au titre de l'article L121-15-1 pour les projets assujettis à évaluation environnementale.

Pendant la durée de la concertation le dossier de concertation sera disponible :

- Pour consultation pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public en mairie d'Oursel-Maison et au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : www.amenagement-belle-assise.com

Des observations et contributions pourront être adressées :

- Par écrit sur les registres disponibles en mairie et au siège de la Communauté de Communes.
- Par correspondance à l'adresse suivante : Exia, 8 rue Lavoisier 45140 Ingré
- Par voie électronique à l'adresse : contact@amenagement-belle-assise.com

Une permanence publique d'information se tiendra jeudi 12 février 2026 de 14h à 16h30 au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, 91 rue d'Amiens à Breteuil-sur-Noye.

Un bilan de la concertation sera rendu public à l'issue de celle-ci. Il sera disponible en mairie d'Oursel-Maison et au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Exia indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.